



Séance du Conseil Municipal du vendredi 24 mai 2024

**Délibération du Conseil Municipal  
Ville de Villiers-le-bel**

**Séance ordinaire du vendredi 24 mai 2024**

**N°16/Culture**

**Autorisation de signature - Convention-type de partenariat avec la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France pour l'organisation de l'orchestre avancé DEMOS Roissy Pays de France**

Le vendredi 24 mai 2024, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 16 mai 2024, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

**Secrétaire** : Mme Rosa MACEIRA

**Présents** : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, M. Daniel AUGUSTE, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, M. Léon EDART, Mme Géraldine MEDDA, M. Gourta KECHIT, Mme Myriam KASSA, M. Faouzi BRIKH, Mme Hakima BIDLHADJELA, M. Maurice BONNARD, M. William STEPHAN, Mme Efatt TOOR, M. Pierre LALISSE, Mme Carmen BOGHOSSIAN, M. Cédric PLANCHETTE, Mme Marine MACEIRA, M. Sori DEMBELE, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

**Représentés** : Mme Teresa EVERARD par Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, Mme Sabrina MORENO par Mme Myriam KASSA, M. Cémil YARAMIS par M. Cédric PLANCHETTE, M. Mohamed ANAJJAR par Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, Mme Virginie SALIBA par M. Sori DEMBELE

**Absents excusés** : M. Jean-Pierre IBORRA, M. Hervé ZILBER, M. Bankaly KABA

**Absent** :

M. le Maire rappelle que le projet DEMOS (dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale) est un projet à dimension nationale renouvelé sur le territoire de Roissy Pays de France en décembre 2022 et porté par la Cité de la Musique - Philharmonie de Paris. Il permet à 105 enfants âgés de 7 à 12 ans dont 15 issus des écoles Gérard Philippe et Jean Jaurès de la Commune, de s'initier à la pratique orchestrale, en lien avec les musiciens professionnels intervenants, les équipes de Roissy Pays de France et le référent projet et social de la commune.

M. le Maire rappelle également que DEMOS est un projet expérimental d'apprentissage intensif de la pratique orchestrale, en direction de jeunes habitants résidant dans des quartiers issus de la géographie prioritaire, ne disposant pas des ressources économiques, sociales ou culturelles pour découvrir et pratiquer la musique classique dans les institutions existantes. Ce projet est réalisé en collaboration avec la Cité de la Musique – Philharmonie de Paris pour une durée de 3 ans (du 15 décembre 2022 au 31 juillet 2025).

Les modalités de cette collaboration ont été approuvées par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France n°22.270 du 15 décembre 2022 et par délibération du Conseil Municipal du 31 mars 2023.

M. le Maire indique que suite au succès rencontré par ce dispositif (non terminé), la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF), a décidé de mettre en place une convention spécifique autour d'un nouveau projet d' « orchestre avancé » sous la direction musicale de Sylvain Leclerc. Cet orchestre avancé s'adresse à des jeunes de 10 à 15 ans et résidant prioritairement sur des territoires relevant de la politique de la ville ou des territoires ruraux.

Il est ouvert pour moitié à des jeunes issus du premier cycle de DEMOS Roissy Pays de France 2019-2022, et pour l'autre moitié, à des élèves de fin de cycle 1 des conservatoires et établissements d'enseignement musical de l'agglomération. Soit 80 jeunes au maximum.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de s'associer une nouvelle fois à l'action de la Cité de la Musique - Philharmonie de Paris et de l'autoriser à signer cette nouvelle convention avec la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France qui coordonne ce projet sur le territoire permettant d'accompagner, au cours de l'année 2023/2024 (jusqu'au 30 septembre 2024), les élèves des écoles de l'orchestre avancé DEMOS Roissy Pays de France. Il est précisé qu'à l'échéance du terme (30 septembre 2024) et sous réserve d'une nouvelle contractualisation entre Philharmonie de Paris et Roissy Pays de France, la convention sera tacitement reconduite jusqu'au 30 septembre 2025.

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la proposition de convention-type de partenariat pour l'organisation de l'orchestre avancé DEMOS à passer avec la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France,

VU l'avis favorable de la Commission Culture – Sport – Politique de la ville du 6 mai 2024,

APPROUVE les termes de la convention-type de partenariat pour l'organisation de l'orchestre avancé DEMOS, annexée à la présente délibération,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention-type de partenariat avec la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France et tous les documents afférents.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint délégué, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré les jour, mois et an que dessus (vote pour : 32 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0)

La Secrétaire de séance,  
Mme Rosa MACEIRA



Le Maire,  
M. Jean-Louis MARSAC



Publication le : 30 JUIN 2024

Transmission en Sous-préfecture le : 30 JUIN 2024